

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 586

Rubrik: À suivre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

avec les réalités d'un petit pays, dont l'effort de recherche est surdominé par le secteur privé, sauf bien évidemment dans les sciences sociales, qui souffrent, elles, de leur sous-développement.

DES CHERCHEURS SANS AVENIR

Restent les questions qui se posent. Là aussi, nous pouvons poser quelques jalons.

Interrogeons-nous, par exemple, sur les suites à donner aux programmes nationaux! Pour les chercheurs, tout d'abord, qui auront été formés et employés pendant quelques années et qui ne retrouveront pas toujours un emploi, ni dans le privé, ni surtout dans les Hautes Ecoles. La capacité de ces dernières à réorienter leurs activités en fonction d'incitation venant de l'extérieur est faible, pour toutes sortes de raisons qui ne sont pas toutes motif à condamner l'institution. Mais le fait est là. Si peu que ce soit sur le plan de l'innovation, un potentiel de chercheurs, d'appareils, et de démarches est rassemblé, qui trouvera difficilement preneur à l'intérieur du pays, du moins sans réorientation. Mais la question des suites se pose aussi pour les utilisateurs des programmes. On a voulu que ces recherches servent à une meilleure gestion de la société et de l'Etat. Comment se fera la transmission des résultats? Par la seule publication des travaux chez quelques éditeurs? La montagne accoucherait alors d'une souris. N'est-ce pas dès avant la fin de la recherche que le contact doit être pris? Rares sont semble-t-il les programmes qui, comme celui de la «sécurité», ont pris d'entrée de jeu des contacts avec les milieux qui pourraient ultérieurement utiliser les travaux en chantier.

* * *

Toutes ces questions et d'autres encore méritent d'être posées, au moment où l'institution des programmes nationaux prend une vitesse de croisière apparemment soutenue. Car, paradoxalement, cette tentative d'organisation nouvelle que le Conseil suisse de la science et le Fonds national ont

interprété selon leurs désirs contradictoires souligne aujourd'hui plus fortement que jamais les déficiences d'un système de recherche et d'enseignement dans lequel nous vivons. Pour avoir voulu soutenir la recherche en sciences humaines, elle révèle le sous-développement de ces dernières. Pour avoir esquissé une collaboration entre l'économie, l'administration et l'Université, elle met à nu l'absence d'informations réciproques, les rivalités entre les offices, les ambitions des partenaires en cause. Elle n'a pas remis en question le monopole de l'establishment universitaire sur la recherche en Suisse et pourtant elle dévoile les défaillances et les pesanteurs des Universités. Et par la complexité des procédures, la quête d'un consensus social et culturel, elle se débat dans des procédures aussi lourdes que peu transparentes, qui ne sont pas perdues pour ceux qui parviennent ainsi à transférer au Fonds national, c'est-à-dire à une

autre source budgétaire, les recherches que finançait jusque-là telle administration, telle entreprise ou telle Université.

Ce qui est en cause ici, on le voit, est moins le «self-service» dont on accuse parfois le Fonds national, donc aussi les programmes nationaux, que le fonctionnement même de tout un système à la fois informel et organisé, avec ses hiérarchies et ses pouvoirs, mal connu d'ailleurs, parce que jamais étudié entièrement.

L'intrusion de l'Etat dans la communauté des chercheurs est un fait dominant de notre époque. Mais pour éviter des disfonctions, sources d'abus, il faut des procédures simples pour des décisions claires. Ce n'est apparemment pas dans ce sens qu'évolue l'expérience des programmes nationaux.

FIN

A SUIVRE

Numéro 0 de l'un des deux hebdomadaires à fort tirage qui s'apprêtent à séduire les lecteurs suisses romands. 50 000 privilégiés auraient reçu gratuitement cette première livraison du produit concocté sous la haute direction des deux anciens rédacteurs en chef du «Journal de Genève», MM. Claude Monnier et Marian Stepczynski. 82 pages de reportages et de publicité datées du 26 mars 1981 dont la parution a reçu, comme de juste, un écho intéressé dans toute la presse de Suisse romande (et dans les grands quotidiens suisses allemands) et particulièrement dans les journaux de Lousonna SA, partie prenante (sur le plan financier et technique) au lancement de l'expérience. Le ton est donné, c'est celui du «Journal de Genève», à peine transposé façon hebdomadaire, style «Le Point» (en moins enlevé): c'est donc dans la réserve de fidèles du quotidien libéral que les promoteurs entendent trouver leurs premiers appuis (Monnier et

Stepczynski continuent du reste de signer des éditoriaux dans leur ancien journal, publicité gratuite pour leur nouvelle entreprise). Le prix relativement élevé au numéro (Fr. 3.50) ne suffira pas à faire vivre et se développer «Le Temps suisse et international», on s'en doute. Comme d'habitude, les apports publicitaires seront déterminants et c'est là, bien sûr, que devrait s'imposer, sur le même marché de l'hebdomadaire, la machine bien rôdée de Ringier, tournant déjà à plein régime pour préparer le terrain à «L'Hebdo».

* * *

Cri d'alarme de Gil Stauffer dans le dernier numéro de «Domaine Public» à propos de la gestion des villes «rouges» dans le canton de Neuchâtel. «Point de vue» périlleux, en ces temps de campagne électorale! Les mieux intentionnés de nos lecteurs et amis ont pris ces lignes comme une invitation à réfléchir en commun et, si indispensable, à consacrer quelque temps à préciser les données du dossier. Merci à eux!